

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Biogel WC désinfectant

Réf : 20040

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

- **Nom du produit:** Biogel WC désinfectant 750 ml

- **Code du produit / Formule :** 20040

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Emploi de la substance / de la préparation:** Nettoyant gel WC

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Producteur/fournisseur:

Raison Sociale : ERDTA entreprise adaptée

Adresse : 1306 chemin des Molières - 69210 LENTILLY

Téléphone : 04.72.89.30.20

Mail : contact@ea-erdt.com

Site web : www.erdt.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)

Belgique - Tel : 32 070/245 245

Suisse : 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE :** Néant

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2 Éléments d'étiquetage

- **Marquage selon les directives CEE:**

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Le produit n'est pas identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales.

2008/58/CE (30ème ATP) ; 2009/2/CE (31ème ATP) ; 2006/8/CE

- **Identification particulière de certaines préparations:**

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels

2.3 Autres dangers :

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB :**

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélange

- **Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

(suite page 2)

FR

- Composants dangereux:

CAS: 6915-15-7	acide malique	Xi R36/38	2,5-10%
EINECS: 230-022-8		Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	

- Composants selon le règlement sur les détergents CE 648/2004

agents de surface anioniques, parfum	< 5%
--------------------------------------	------

- Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours**- 4.1 Description des premiers secours :**

- Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- Après inhalation excessive: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Après ingestion: En cas de troubles, si les symptômes persistent, consulter un médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie :**- 5.1 Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 5.3 Conseils aux pompiers :

- Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :**- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Pas nécessaire.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Diluer avec beaucoup d'eau.**- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

- 6.4 Référence à d'autres sections :

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage :**- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

Aucune mesure particulière n'est requise.

- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 3)

FR

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :
- Stockage :
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
Sans autre indication, voir point 7.
- 8.1 Paramètres de contrôle :
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition :
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains:
Aucun équipement de protection individuel n'est requis. En cas d'usage intensif, respecter les mesures de sécurité et d'hygiène usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- Matériau des gants : Sans objet
- Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales
- Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH à 20 °C:	2,3+/-0,5
Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	100 °C
Point éclair :	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
Température d'auto inflammation:	Non applicable.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.

(suite page 4)

FR

Supérieure:	Non déterminé.
- Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
- Densité à 20 °C:	1,02 g/cm ³
- Densité relative	Non déterminé.
- Densité de vapeur.	Non déterminé.
- Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
- Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
- Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
- 9.2 Autres informations :	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité :
- 10.2 Stabilité chimique :
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:
Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë :
- Effet primaire d'irritation :
- de la peau: Pas d'effet d'irritation.
- des yeux: Pas d'effet d'irritation.
- Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- Indications toxicologiques complémentaires:
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

SECTION 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques :
- Indications générales: En général non polluant
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

- 12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination :

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets :
- Recommandation:
De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
- Emballages non nettoyés
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

SECTION 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|-----------------|
| - 14.1 No ONU | |
| - ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| - 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | |
| - ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| - 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| - ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| - Classe | néant |
| - 14.4 Groupe d'emballage | |
| - ADR, IMDG, IATA | néant |
| - 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| - Polluant marin: | Non |
| - 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| - 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |
| - "Règlement type" de l'ONU: | - |

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration :

- Directive 67/548/CEE et son rectificatif 2004/73/CE & 2006/8/CE concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.
- Règlement CE N° 648/2004 relatif aux détergents.

(suite page 6)

FR

- Suivant la directive 2000/54/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents biologiques au travail.

· **Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

· **Acronymes et abréviations:**

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2